



## Porter réclamation sur un constat signé

Par **milimily29**, le **08/12/2009** à **13:23**

Bonjour, je vous explique la situation. Nous sortions de notre parking souterrain et une voiture est venue percuter la notre par un sens interdit. En effet l'adversaire était sur un sens interdit donc selon la loi on ne doit pas emprunter un sens interdit, sauf que là la personne a portée réclamation 15 jours après les faits (donc 1ere question : quel est le délai pour portée réclamation à la GMF?) et il s'est avérée que nous avons été déclaré en tort tout de même. Donc si je comprends bien on peut prendre les sens interdit et tout va bien, mais franchement ou allons nous.

Par **chaber**, le **09/12/2009** à **17:12**

Bonjour, comment a été rédigé votre constat amiable? Quelle cases cochées? Est-il fait mention que votre adversaire circule à contresens?

Par **SONIA MARIA**, le **05/05/2013** à **12:17**

[fluo]bonjour[/fluo] je suis tombée sur une dame qui a rempli le constat et je n'étais pas d'accord elle a gribouillé et m'a dit que les assurances comprendraient ;; non devait le refaire ;; elle ne répond plus au téléphone et elle m'a mis en tort que ferra-t-elle qui s'adresser?[/fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **07/05/2013** à **07:13**

bonjour,rnrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre  
rnrnSi le constat a été mal rempli et signé des deux parties, il est pratiquement impossible de revenir en arrière